



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 50**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 8**

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel  
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier  
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

**Nombre d'absents : 28**

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

**Objet de la délibération : 3.1.1 Syndicat Intercommunal de Gendarmerie : Portage du Projet**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2017 modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal de Construction du Casernement de Gendarmerie de Fauville-en-Caux du 23 Octobre 2007 modifié,

Considérant qu'à la faveur de la reprise la compétence « Construction », la Commune Terres-de-Caux devient Maître d'Ouvrage et porter l'ensemble du projet de construction de nouveau commandement de brigade de gendarmerie de Bolbec, Notre Dame de Gravenchon, Fauville en Caux

Considérant l'attribution d'une Dotation Spéciale d'Investissement Local d'un montant de 700.000€ à la commune Terres-de-Caux qui avait présenté un dossier de financement pour 2017,

Considérant que la commune Terres-de-Caux reprendra l'ensemble du passif et de l'actif dans le cadre du protocole de dissolution du Syndicat Intercommunal de Construction du Casernement de Gendarmerie de Fauville-en-Caux,

**Après en avoir délibéré, décide :**

**D'ASSURER le portage du projet de construction de la communauté de brigade de gendarmerie de « Bolbec, Notre-Dame-de-Gravenchon, Fauville-en-Caux » sur la commune de Terres-de-Caux qui assurera toute la maîtrise d'ouvrage sur la propriété communale, après transfert et régularisation par acte notarié de la parcelle cadastrée section ZK 39 d'une superficie égale à 8.949m<sup>2</sup>,**

2017/06/12



**DIT que les modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernements de gendarmerie seront conformes au décret n°93-130 du 28 janvier 1993,**

**PRECISE le plan de financement comme suit :**

<b>COUTS</b>	<b>Montant HT</b>
Coût de la construction des logements et locaux de services	3.294.350,33€
Honoraires Moe et bureaux de contrôle, SPS	526.197,11€
Frais spécifique (Etudes de sols, taxe, branchements)	56.000,00€
Autres Frais : assurances Dommage ouvrage, révision des prix	114.750,00€
<b>Total travaux et Moe</b>	<b>4.155.567,44€</b>
Terrain	164.270,00€ (net)
<b>TOTAL général</b>	<b>4.319.837,44€</b>
<b>FINANCEMENTS</b>	<b>Montant</b>
Subvention d'Etat escomptée pour la construction de 14,66 unités logements	549.120,00€
Dotation Spéciale d'Investissement local	700.000,00€
Fonds propres	500.000,00€
Remboursement FCTVA	735.000,00€
Emprunt	1.835.717,44€
Aides d'une autre collectivité	Néant
<b>Total général</b>	<b>4.319.837,44€</b>
<b>PREFINANCEMENT de la TVA</b>	<b>Montant</b>
Emprunt bancaire	831.113,49€

**AUTORISE Monsieur le Maire a signer tout acte en application de la présente**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017

Commune de  
**TERRES-DE-CAUX**



Délibération n° 3.1.2

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 50**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 8**

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel  
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier  
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

**Nombre d'absents : 28**

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

**Objet de la délibération : 3.1.2 Syndicat Intercommunal de Gendarmerie : Transfert des marchés**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2017 modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal de Construction du Casernement de Gendarmerie de Fauville-en-Caux du 23 Octobre 2007 modifié,

Considérant qu'à la faveur de la reprise la compétence « Construction », la Commune Terres-de-Caux devient Maître d'Ouvrage et porter l'ensemble du projet de construction de nouveau commandement de brigade de gendarmerie de Bolbec, Notre Dame de Gravenchon, Fauville en Caux

Considérant que la commune Terres-de-Caux reprendra l'ensemble du passif et de l'actif dans le cadre du protocole de dissolution du Syndicat Intercommunal de Construction du Casernement de Gendarmerie de Fauville-en-Caux,

Considérant les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de travaux pour la construction du casernement, de contrôleur technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé passés précédemment avec le SICCG de Fauville-en-Caux

Considérant qu'il convient de transférer l'ensemble des marchés au profit de Terres-de-Caux reprenant la maîtrise d'ouvrage

**Après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE le transfert des marchés publics passés entre le SICCG de Fauville-en-Caux et les entreprises titulaires d'un marché au profit de Terres-de-Caux qui reprend la maîtrise d'ouvrage,**

**AUTORISE Monsieur le Maire a signer tout acte en application de la présente**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017





L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 50**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 8**

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel  
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier  
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

**Nombre d'absents : 28**

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

**Objet de la délibération** : 3.1.3 Syndicat Intercommunal de Gendarmerie : Transfert des subventions

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°93-130 du 28 janvier 1993 relatif aux modalités d'attribution de subvention aux collectivités territoriales pour la construction de casernement de gendarmerie,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2017 modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal de Construction du Casernement de Gendarmerie de Fauville-en-Caux du 23 Octobre 2007 modifié,

Considérant qu'à la faveur de la reprise la compétence « Construction », la Commune Terres-de-Caux devient Maître d'Ouvrage et porter l'ensemble du projet de construction de nouveau commandement de brigade de gendarmerie de Bolbec, Notre Dame de Gravenchon, Fauville en Caux

Considérant que la commune Terres-de-Caux reprendra l'ensemble du passif et de l'actif dans le cadre du protocole de dissolution du Syndicat Intercommunal de Construction du Casernement de Gendarmerie de Fauville-en-Caux,

Considérant la subvention de l'Etat obtenue dans le cadre de l'application du décret n°93-130 du 28 janvier 1993 d'un montant égal à 494.208€ calculé sur la base de 18% du montant des coûts-plafonds en vigueur à la date de la demande par le SICCG de Fauville-en-Caux,

Considérant que la commune Terres-de-Caux peut prétendre à la même subvention à hauteur de 20% du montant des coûts-plafonds en vigueur à la date de la demande par le SICCG de Fauville-en-Caux en raison du nombre d'habitant inférieur ou égal à 10.000 habitants,

Considérant qu'il convient de transférer la demande de subvention au profit de Terres-de-Caux reprenant la maîtrise d'ouvrage

**Après en avoir délibéré,**

**ACCEPTTE le transfert de la subvention de l'Etat conformément à l'application du décret n°93-130 du 28 Janvier 1993, qui devra être portée à hauteur de 20% du montant des coûts-plafonds en vigueur à la date de la demande par la commune de Terres-de-Caux**

**AUTORISE Monsieur le Maire a signer tout acte en application de la présente**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Yves-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUN 2017

Commune de  
**TERRES-DE-CAUX**



**Délibération n° 3.1.4**

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 50**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 8**

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel  
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier  
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

**Nombre d'absents : 28**

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

**Objet de la délibération** : 3.1.4 Syndicat Intercommunal de Gendarmerie : Transfert du Bail

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*



Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2017 modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal de Construction du Casernement de Gendarmerie de Fauville-en-Caux du 23 Octobre 2007 modifié,

Considérant qu'à la faveur de la reprise de la compétence « Construction », la Commune Terres-de-Caux devient Maître d'Ouvrage et porter l'ensemble du projet de construction de nouveau commandement de brigade de gendarmerie de Bolbec, Notre Dame de Gravenchon, Fauville-en-Caux

Considérant le projet de construction de la nouvelle communauté de brigade de Terres-de-Caux sera implantée sur la parcelle cadastrée section ZK numéro 39 de la commune déléguée de Fauville-en-Caux,

Considérant que ce projet comprenant 14 unités logements et 2 quotes-parts de locaux de service et techniques permettra l'accueil de 16 militaires soit 14,66 unités-logements,

**Après en avoir délibéré,**

**DONNE son accord à la signature d'un bail avec l'Etat (Gendarmerie) qui interviendra à l'issue des travaux aux conditions financières et juridiques suivantes :**

**Conformément aux dispositions de la circulaire modifiée du Premier Ministre en date du 28 janvier 1993 (JO du 31 janvier 1993), le loyer sera calculé selon le taux de 6%**

- **Soit du montant des coûts plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la Gendarmerie (à titre indicatif, ce montant s'établit actuellement à 2.751.466,66€, soit 14 unités-logements (UL) à 187.600€ l'une et 2/3 d'unité-logement à 62.533€ chacune.**
- **Soit des dépenses réelles, toutes taxes comprises, si elles sont inférieures au montant des coûts plafonds ci-dessus.**

**La valeur du terrain, estimée par les services France Domaine, entrera dans l'économie de l'affaire, dans la limite de son prix d'acquisition si, toutefois, le délai entre la date d'acquisition du foncier et la date d'ouverture du chantier ne dépasse pas 5 ans.**

**Ce loyer sera stipulée invariable pendant toute la durée du bail de 9 ans.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUN 2017

Commune de  
TERRES-DE-CAUX



Délibération n° 3.1.5

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 50**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 8**

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel  
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier  
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

**Nombre d'absents : 28**

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

**Objet de la délibération : Syndicat Intercommunal de Gendarmerie : Fiscalisation**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*



Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical de Construction du Casernement de Gendarmerie de Fauville-en-Caux du 20 mai 2017 relative aux contributions des communes pour l'année 2017,

Considérant que la commune Terres-de-Caux devra contribuer à hauteur d'un montant total de 75.372€,

Considérant la possibilité de fiscaliser cette contribution,

**Après en avoir délibéré, décide :**

**DE FISCALISER la contribution 2017 correspondant à la somme de 75.372€ correspondant à la participation communale auprès de Syndicat de Construction du Casernement de Gendarmerie de Fauville-en-Caux**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 50**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 8**

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel  
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier  
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

**Nombre d'absents : 28**

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

**Objet de la délibération : 3.2.1 CLECT : approbation du rapport**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*



Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant sur l'extension de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine aux communes d'Alvimare, Cléville, Cliponville, Environville, Foucart, Hattenville, Terres-de-Caux, Trémauville et Yébleron,

Vu les statuts de la communauté de communes Caux Vallée de Seine,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées adopté le 16 mai 2017,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

**Après en avoir délibéré, décide :**

**D'APPROUVER le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 mai 2017 tel qu'annexé à la présente délibération.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017

Commune de  
**TERRES-DE-CAUX**



Délibération n° 3.2.2

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 50**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 8**

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel  
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier  
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

**Nombre d'absents : 28**

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

**Objet de la délibération :** 3.2.2 Caux Vallée de Seine : *Partage Produit TFPB 2A*

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*



Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 29 de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée par la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide :

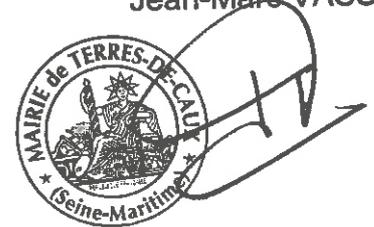
**D'ADOPTER** le principe d'un partage du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties engendrées par de nouvelles constructions ou extensions entre la commune de Terres-de-Caux et la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine sur les zones d'activités communautaires,

**DE FIXER** le partage à 30 % du produit pour la commune de Terres-de-Caux et 70 % pour la Communauté d'Agglomération Caux vallée de Seine.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération et d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit aux budgets 2017 et suivants (nature 739113).

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : **19 JUIN 2017**

Rattachée à la délibération D.126/04-17

## CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES PERCUES SUR LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

### Entre

La commune de **Terres-de-Caux** dont le siège est situé place Gaston Sanson, Fauville-en-Caux, 76640 TERRES-DE-CAUX représentée par **Monsieur Jean-Marc Vasse**, dûment habilité

Ci-après désignée par les termes « La commune de **Terres-de-Caux**»,

D'une part,

### Et

La **Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine** dont le siège est à LILLEBONNE (Seine-Maritime) 76170, Maison de l'Intercommunalité, Allée du Câtillon, créée en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, et d'un arrêté de Monsieur le Préfet du Département de Seine Maritime en date du 15 décembre 2016, inscrite au répertoire prévu par le décret n°73-314 du 14 mars 1973, modifié, portant création d'un système national d'identification et d'un répertoire des entreprises et de leurs établissements sous le numéro SIREN 200 010 700, représentée par **Monsieur Jean-Claude WEISS**, Président, élu à cette fonction suivant la délibération D.151/04-14 du Conseil communautaire en date du 17 avril 2014, et spécialement habilité à agir aux présentes en vertu de la délibération D.126/04-17 en date du 4 avril 2017, visée par la Sous-Préfecture du HAVRE, le 7 avril 2017.

Ci-après désignée par les termes « La **Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine** »

D'autre part.

## PREAMBULE

L'article 29 de la loi du 10 janvier 1980 modifié par la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 permet à un groupement de communes créant ou gérant une zone d'activités économiques de percevoir tout ou partie de produit de taxe foncière sur les propriétés bâties perçues par les communes membres sur les zones d'activités communautaires, selon les modalités légales édictées par ledit article et rappelées comme suit :

*« Lorsqu'un groupement de communes ou un syndicat mixte crée ou gère une zone d'activités économiques, tout ou partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises implantées sur cette zone d'activités peut être affecté au groupement ou au syndicat mixte par délibérations concordantes de l'organe de gestion du groupement ou du syndicat mixte et de la ou des communes sur le territoire desquelles est installée la zone d'activités économiques. »*

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Article 1 : Objet de la convention

L'objet de la présente convention, établie en vertu des dispositions de l'article 29 de la Loi n° 80 du 10 janvier 1980, est de prévoir et d'autoriser le reversement au profit de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine, d'une part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par la commune de Terres-de-Caux sur les zones d'activité d'intérêt communautaire «Le Parc», « La Distillerie» et «le Pot-Cassé ».

### Article 2 : Zones concernées par l'application de la présente convention

Les zones concernées comprennent les parcelles telles qu'indiquées en annexe ainsi que celles qui pourraient être issues des parcelles mères notamment lorsque ces dernières sont susceptibles de faire l'objet d'une division et d'un changement de références cadastrales.

### Article 3 : Définition de la clef de répartition financière

Il est convenu que toute recette supplémentaire de taxe foncière communale sur les propriétés bâties engendrée par de nouvelles constructions ou extensions perçue sur les zones d'activité communautaire «Le Parc», « La Distillerie» et «le Pot-Cassé » de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine située sur la commune de Terres-de-Caux soit répartie de la façon suivante :

- 70 % au profit de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine,
- 30 % au profit de la commune de Terres-de-Caux.

### Article 4 : Modalités de reversement

#### 1) Annualité

Chaque année, le versement au profit de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine sera établi sur la base des taxes foncières sur les propriétés bâties issues des zones concernées par le champ d'application de la présente convention et perçues par la commune de Terres-de-Caux au cours de l'exercice précédent.

Pour ce faire, un état de versement établi sur la base des données de l'année N-1 sera adressé à la commune de Terres-de-Caux par les services de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine avant le 15 mars de l'année N. Il sera établi sur la base des informations transmises par les services fiscaux.

#### 2) Recensement des opérations et des taxes foncières concernées

Les services de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine établiront chaque année, à partir des informations émanant des services fiscaux, l'état des versements à opérer au cours de l'exercice et la liste des entreprises concernées. Cet état sera transmis à la commune avant le 15 mars de chaque année.

### Modalités de calcul

Le montant du reversement au titre de l'année N est calculé selon la formule suivante :

Montant du reversement (année N) = (bases nettes d'imposition de l'année N-1 des entreprises concernées x taux communal TFPB de l'année N-1) x 70%

### 3) Recouvrement

Les versements seront établis sur une base annuelle, avec un paiement au plus tard le 30 juin de chaque année.

### 4) Article : Correction des potentiels fiscaux

En application des dispositions de l'article 29 de la loi du 10 janvier 1980, le potentiel fiscal de chaque commune et groupement doté d'une fiscalité propre est corrigé symétriquement pour tenir compte du reversement effectué.

Les services de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine transmettront chaque année aux services de la Préfecture les informations fiscales permettant la mise en œuvre de cette correction.

## Article 6 : Modalités de versement

Le montant sera versé à l'ordre de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine par virement à son compte bancaire Banque de France :

N° compte : I7600000000

Code banque : 30001

Code guichet : 00428

Clé RIB : 09

## Article 7 : Entrée en vigueur / Durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour une durée indéterminée sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie.

## Article 8 - Intégralité de la convention

La présente convention exprime l'intégralité des obligations des Parties.

Aucun document ne peut engendrer d'obligation au titre des présentes s'il n'est l'objet d'un avenant signé par les Parties.

## Article 9 - Non-Validité Partielle

Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles sont réputées non écrites, les autres dispositions des présentes gardant toute leur force et leur portée.

## Article 10 - Permanence des clauses

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une disposition quelconque de la présente convention, et que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de cette Partie découlant de ladite disposition.

## Article 11 - Modification de la convention

Les dispositions de la présente convention pourront être modifiées à la demande de l'une ou l'autre des parties. Dans ce cas, les clauses en vigueur demeureront intégralement applicables jusqu'à la date d'accord des parties sur les nouvelles dispositions.

## Article 12 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations, l'autre partie pourra, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant 30 jours, résilier de plein droit la présente convention, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Rattaché à la délibération D.126/04-17

### Article 13 : Litiges

A défaut d'accord amiable que les Parties s'efforceront de privilégier, les différends portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

La partie, la plus diligente qui procédera à la saisine du tribunal, devra en informer préalablement l'autre partie dans un délai de quinze jours par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Lillebonne, le 19 juillet 2017

En 2 exemplaires originaux

La Communauté d'agglomération  
Caux vallée de Seine



Le Président

Jean-Claude WEISS

La commune de  
Terres-de-Caux



Le Maire

Jean-Marc VASSE

# Annexe 3 : Périmètre de la ZA « la Distillerie » à Fauville-en-Caux



**Légende**  
- - - - - Délimitation de la zone d'activité  
■ Parcelles non CVS soumises à la TFZ  
■ Parcelles mises à disposition de la CVS soumises à la TFZ



**PARCELLES INTERCOMMUNALES SUR LA ZA DE LA DISTILLERIE**

10  
Mètres

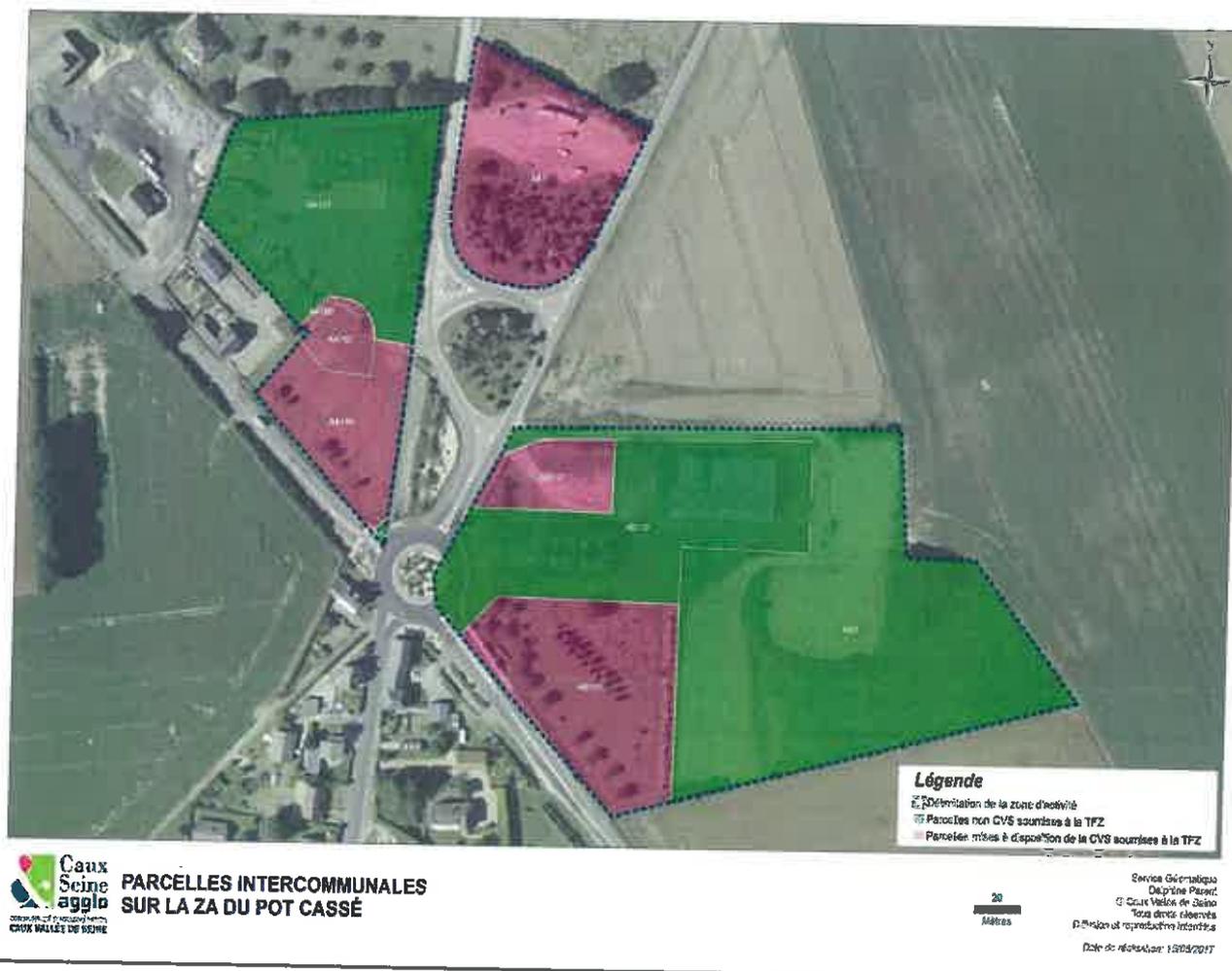
Service Géomatique  
Delphine Perrot  
© Caux Vallée de Seine  
Tous droits réservés  
Diffusion et reproduction interdites  
Date de réalisation : 15/05/2017

Annexe 4 : Liste des parcelles de la ZA « La Distillerie » à Fauville-en-Caux  
faisant l'objet de la convention de partage

Parcelle n°	Superficie en m <sup>2</sup>
A 259	17 970
A 243	19
A 249	22
A 250	190
A 266	1 257
A 268	2 894
A 269	2 504
A 270	2 198
A 271	3 574
A 304	382
A 305	3 618

*fp*

## Annexe 5 : Périmètre de la ZA « Le Pot Cassé » à Fauville-en-Caux



## Annexe 6 : Liste des parcelles de la ZA «Le Pot Cassé » à Fauville-en-Caux faisant l'objet de la convention de partage

Parcelle n°	Superficie en m <sup>2</sup>
AB 1	5 681
AB 101	5 599
AA 3	15 661
AA 6	40
AA 137	1 518
AA 138	7 286
AA 157	7 120
AA 160	129
AA 162	671
AA 161	20
AA 164	2 879

JP

# Annexes à la convention de partage de foncier bâti avec la commune de Terres-de-Caux

## Annexe 1 : Périmètre de la ZA « le Parc » à Fauville-en-Caux



 **PARCELLES INTERCOMMUNALES  
SUR LA ZA DU PARC**

30  
Mètres

Service Géomatique  
Département de l'Yveline  
Caux Seine agglo  
Tous droits réservés  
Diffusion et reproduction interdites  
Date de réalisation : 15/05/2017

*P*

Annexe 2 : Liste des parcelles de la ZA « Le Parc » à Fauville-en-Caux  
faisant l'objet de la convention de partage.

Parcelle n°	Superficie en m <sup>2</sup>
AB 33	2 404
AB 118	632
AB 119	144
AB 120	94
AB 122	4 225
AB 123	607
AB 124	2 393
AB 126	748
AB 129	1 751
AB 130	2 833
AB 132	4 873
AB 134	567
AB 135	155
AB 133	457
AB 155	4 775
AB 144	122
AB 156	2 237
AB 157	1 386
AB 158	3 120
AB 159	4 034
AB 160	936
AC 130	128
AC 131	5 919
AC 132	8 681
AC 136	59
AC 145	2 000
AC 161	1 517
AC 183	340
AC 204	1 412

P



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 50**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 8**

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel  
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier  
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

**Nombre d'absents : 28**

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

**Objet de la délibération : 3.2.3 Délégation du Droit de Préemption Urbain**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 7-2 alinéa 2 des statuts de la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine,

Vu la loi ALUR du 26 mars 2014,

Vu les articles L211-1 et suivants notamment le L211-2, les articles L213-1 et suivants notamment le L213-3 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal n° 7-2 en date du 16 MARS 2017 approuvant le transfert de la compétence PLU/DPU à la communauté d'agglomération et demandant la délégation du DPU au profit de Terres-de-Caux,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

**Après en avoir délibéré :**

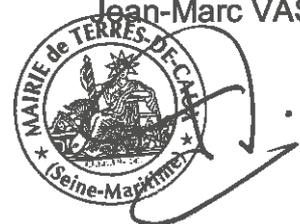
**DEMANDE à la communauté d'agglomération Caux vallée de Seine de déléguer à la commune de Terres-de-Caux l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur le périmètre désigné ci-après :**

- Zones UC, UR, UL,
- Zone AUC, AUM

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017

Commune de  
**TERRES-DE-CAUX**



Délibération n° 3.2.4

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 50**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 8**

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel  
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier  
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

**Nombre d'absents : 28**

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

**Objet de la délibération : 3.2.4 Pouvoirs de police du Maire**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*



Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-9-2 relatif au transfert automatique des pouvoirs de police du Maire au président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Considérant que la commune peut s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police du Maire dans un délai de 6 mois qui suivent le transfert de la compétence justifiant le transfert des pouvoirs de police,

Considérant que, jusqu'à la fin du mandat, le Président de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine exerce les pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers et en matière de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,

Considérant que les communes se sont majoritairement opposées au transfert automatique des pouvoirs de police du maire en matière :

- de voirie : police de circulation et du stationnement et délivrance des autorisations de stationnement,
- de voirie : délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi
- d'habitat : procédure de péril et des édifices menaçant ruine, sécurité dans les établissements recevant du public à usage total ou partiel d'habitation, et sécurité des immeubles collectifs à usage principal d'habitation

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE de S'OPPOSER au transfert de pouvoirs de police du Maire en matière de voirie et en matière d'habitat au Président de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine.**

**DIT que cette décision fera l'objet d'un arrêté qui sera transmis au Président de l'Agglomération de Caux Vallée de Seine**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le :

19 JUIN 2017



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 50**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 8**

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel  
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier  
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

**Nombre d'absents : 28**

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

**Objet de la délibération : 3.3.1 Elaboration des PLU : achèvement de la procédure**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L153-1 et suivants,

- Vu :
- le transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération opéré le 27 mars 2017 en application de la loi ALUR,
  - l'article 7-2 des statuts de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine,
  - la délibération du Conseil municipal d'Auzouville-Auberbosc en date du 29/03/2013, prescrivant la procédure d'élaboration du PLU, et la délibération en date du 19/12/2016 arrêtant le projet de PLU,
  - la délibération du Conseil municipal de Bennetot en date du 01/03/2013, prescrivant la procédure d'élaboration du PLU, et la délibération en date du 16/12/2016 arrêtant le projet de PLU,
  - la délibération du Conseil municipal de Bermonville en date du 14/03/2013, prescrivant la procédure d'élaboration du PLU, et la délibération en date du 19/12/2016 arrêtant le projet de PLU,
  - la délibération du Conseil municipal de Fauville en Caux en date du 14/03/2013, prescrivant la procédure de révision du POS et d'élaboration du PLU, et la délibération en date du 29/09/2016 arrêtant le projet de PLU,
  - la délibération du Conseil municipal de St Pierre Lavis en date du 25/03/2013, prescrivant la procédure d'élaboration du PLU, et la délibération en date du 22/12/2016 arrêtant le projet de PLU,
  - la délibération du Conseil municipal de Ste Marguerite sur Fauville en date du 02/04/2013, prescrivant la procédure d'élaboration du PLU, et la délibération en date du 20/12/2016 arrêtant le projet de PLU,
  - Vu la délibération du 16 mars 2017 de la Commune nouvelle de Terres-de-Caux relative au transfert de compétence du PLU,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

**Après en avoir délibéré :**

**DECIDE d'autoriser la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine à achever les six procédures d'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme des communes déléguées d'Auzouville-Auberbosc, Bennetot, Bermonville, Fauville en Caux, Saint Pierre Lavis, et Sainte Marguerite sur Fauville.**

**DEMANDE à la Communauté d'Agglomération d'associer étroitement les six communes déléguées jusqu'à l'approbation.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le :

Commune de  
**TERRES-DE-CAUX**



Délibération n° 3.3.2

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 50**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 8**

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel  
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier  
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

**Nombre d'absents : 28**

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

**Objet de la délibération** : 3.3.2 Approbation du Règlement Local de Publicité de la commune déléguée de Fauville-en-Caux

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L153-1 et suivants,

Vu la délibération 2.6 du Conseil municipal de Fauville en Caux en date du 29/09/2016 arrêtant le projet de Règlement local de Publicité,

Considérant l'enquête publique conjointe avec le Plan Local de l'Urbanisme qui s'est déroulé du 6 mars au 4 avril 2017,

Vu les avis des Personnes Publiques associées,

Vu l'avis favorable du Commissaire enquêteur rendu dans son rapport en date du 9 mai 2017

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

**Après en avoir délibéré :**

**VALIDE le Règlement Local du Publicité de la commune déléguée de Fauville-en-Caux,**

**TRANSMETTRA le Règlement Local du Publicité à la Communauté d'Agglomération de Caux Callée de Seine qui sera chargé de son application.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017





L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 50**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 8**

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel  
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier  
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

**Nombre d'absents : 28**

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

**Objet de la délibération** : 3.3.3 Approbation du Périmètre de Protection modifié autour de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption de la commune déléguée de Fauville-en-Caux

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L153-1 et suivants,

Vu la délibération 2.6 du Conseil municipal de Fauville en Caux en date du 29/09/2016 arrêtant le projet de Règlement local de Publicité,

Considérant l'enquête publique conjointe avec le Plan Local de l'Urbanisme qui s'est déroulé du 6 mars au 4 avril 2017,

Vu les avis des Personnes Publiques associées,

Vu l'avis favorable du Commissaire enquêteur rendu dans son rapport en date du 9 mai 2017

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

**Après en avoir délibéré :**

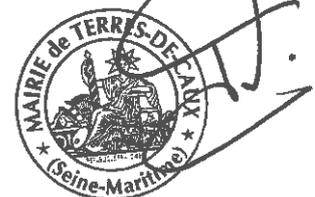
**VALIDE le Périmètre de Protection modifié autour de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption de la commune déléguée de Fauville-en-Caux,**

**TRANSMETTRA le Règlement Local du Publicité à la Communauté d'Agglomération de Caux Callée de Seine qui sera chargé de son application.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017





L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 50**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominet, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 8**

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel  
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier  
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

**Nombre d'absents : 28**

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

**Objet de la délibération : 3.3.4 Pénalités de retard : remise gracieuse**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 125 A du Livre des Procédures Fiscales concernant les taxes d'urbanisme,

Considérant que la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes et versements mentionnés à l'article L. 251 A peut être totale ou partielle.

Considérant que cette remise est subordonnée au paiement intégral de ces taxes et versements et peut être assortie de conditions relatives au paiement du principal, fixées par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'établissement public bénéficiaires.

Vu la demande de remise gracieuse effectuée par Monsieur Yves CLASSE concernant les pénalités appliquées en cas de paiements après la date limite des taxes d'urbanisme,

Considérant que Monsieur Yves Claisse a payé la totalité de la taxe d'urbanisme en dehors de pénalités de retard,

Considérant la situation précaire de Monsieur Yves Claisse,

**Après en avoir délibéré :**

**ACCORDE la remise gracieuse de la totalité des pénalités appliquées en cas de paiements après la date limite des taxes d'urbanisme,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017

Commune de  
TERRES-DE-CAUX



Délibération n° 3.3.5

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 50**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérault, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 8**

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel  
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier  
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

**Nombre d'absents : 28**

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

**Objet de la délibération : 3.3.5 Echange parcellaire entre la commune et les Consorts Prunier**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

*Madame Ghislaine Prunier, maire-adjoint, intéressée par la question, ne prend part ni au débat ni au vote*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Considérant la parcelle cadastrée section ZK n°3 sise Plaine de Bourville d'une superficie égale à 5.695 m<sup>2</sup>,

Considérant la parcelle cadastrée section ZK n°4 sis La Distillerie d'une superficie égale à 4 ha 76 a 62 ca appartenant aux Consorts Prunier,

Considérant la possibilité d'échanger la superficie appartenant à la commune avec une superficie équivalente appartenant aux Consorts Prunier afin de ramener cette surface derrière l'entreprise de Transports ADE et être cohérent avec le PLU arrêté qui place ce terrain en zone AUE à vocation économique.

Considérant la division parcellaire nécessaire sur la parcelle cadastrée section ZK 4 pour détacher une surface égale à 5.695 m<sup>2</sup>,

Considérant l'accord des Consorts Prunier pour procéder à cet échange,

**Après en avoir délibéré :**

**AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à un échange parcellaire entre les parcelles cadastrées section ZK n°3 et n°4 dont une partie sera détachée,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses relatives à la division parcellaire, à l'élaboration du document d'arpentage,**

**DIT que les actes notariés seront régularisés en l'étude de Maître Emilie Bretteville, notaire à Yvetot.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUN 2017

Commune de  
TERRES-DE-CAUX



Délibération n° 3.4

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 50**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 8**

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel  
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier  
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

**Nombre d'absents : 28**

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

**Objet de la délibération : 3.4 Désignation des nouvelles rues de Terres-de-Caux**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*



Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle « Terres-de-Caux »

Considérant qu'il convient d'harmoniser le nom des rues sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle afin d'éviter des erreurs d'adressages, à la fois pour les services postaux que pour les services de secours et les livraisons,

Vu les propositions des sept communes déléguées sur le choix des rues à changer

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, ainsi qu'il suit, le nom des nouvelles rues

Commune	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
Auzouville	Rue de l'Eglise	Rue de l'Eglise Saint Léger
Commune	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
Bennetot	Route du Bois	Rue du Bosquet
Bennetot	Impasse des près	Impasse de la Prairie
Bennetot	Route de la Plaine	Route de Normanville
Commune	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
Bermonville	Rue de l'Eglise	Rue Notre Dame de la Nativité
Bermonville	Rue de la Londe	Route d'Hautot le Vatois
Bermonville	Rue de la Mairie	Rue des Clos mesures
Commune	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
Fauville	Impasse des Bons Amis	Impasse Marius Grout
Fauville	Rue du Bois	Rue du Petit Bois
Fauville	Sente de l'Eglise	Rue du chanoine Dubois
Fauville	Sente de l'Ancienne Eglise	Sente du Clergé
Fauville	Hameau de Bourville	Route d'Héricourt
Fauville	Impasse de la Chaussée	Impasse le Passage
Fauville	Rue de l'Eglise	Rue Abbé Ternon
Fauville	Impasse de la Plaine	Impasse des Vallons
Fauville	Impasse du Presbytère	Impasse de la Libération
Fauville	Hameau de Ronfresbosc	Route de Ronfresbosc
Commune	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
Ricarville	Impasse de la Ferme	Impasse du Prieuré
Ricarville	Place de la Mairie	Place Raymond Soudais
Ricarville	Impasse de la Ruelle	Impasse des Pinsons

REÇU le :  
**20 JUIN 2017**  
à la SOUS-PRÉFECTURE  
du HAVRE

Commune de « TERRES-DE-CAUX »  
2017/06/12

Commune	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
Saint Pierre	Rue de l'Eglise	Rue Saint Pierre
Saint Pierre	Rue du Vogosse	Impasse du Vogosse
Commune	Ancienne adresse	Nouvelle adresse
Sainte Marguerite	Impasse de la chaussée romaine	Route de la Chaussée romaine
Sainte Marguerite	Impasse de la Ferme	Impasse des hêtres
Sainte Marguerite	Impasse de la Plaine	Impasse du Blanc Mouton
Sainte Marguerite	Impasse du Presbytère	Place du Becquet
Sainte Marguerite	Hameau du Vogosse	Impasse du Vogosse
Sainte-Marguerite	Rue du Parc	Rue du Pré-aux-Anes
Sainte -Marguerite	Rue de l'Eglise	Rue du Becquet

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017



L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 50**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 8**

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel  
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier  
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

**Nombre d'absents : 28**

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

**Objet de la délibération** : 3.5.1 a) convention avec le RPI DE Cliponville-Envronville

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*



Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le projet de convention relative à la répartition entre les communes de Terres-de-Caux, Cliponville, Environville, Saint-Pierre Lavis et Sainte Marguerite sur Fauville des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants desdites communes.

Considérant les engagements des communes sièges des écoles : Environville, Cliponville et Terres-de-Caux pour la commune déléguée de Bermonville.

**Après en avoir délibéré,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative au Regroupement Pédagogique Intercommunal des communes de TERRES-DE-CAUX, de CLIPONVILLE et d'ENVRONVILLE pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente,**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUN 2017

Commune de  
**TERRES-DE-CAUX**



Délibération n° 3.5.1 b)

L'an deux mil dix-sept, le douze juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six juin deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 50**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Daniel Varnier, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Rémy Guérout, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Fabrice Neveu, Dominique Lepron, Cyrielle Roschenko, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 8**

Joëlle Lavenu ayant donné pouvoir à Mr Dominique Lepron  
Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Patrick Leroux ayant donné pouvoir à Mr Jean-Louis Hamel  
Willy Prevel ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Cécile Sineau-Patry ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Sylvain Duparc ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Stéphane Cavelier  
Wilfrid Dezailles ayant donné pouvoir à Mr Mickaël Bulard

**Nombre d'absents : 28**

Véronique Schot, Frédéric Dambry, Michel Hennebert, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Méchin excusé, Charlie Devaux excusé, Martine Legentil excusée, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps excusé, Marie-Christine Bénard-Dusseaux excusée, Hervé Gréaume excusé, Janny Witvoet excusée, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps excusée, Jacques Malandain excusé, Hervé Régnier excusé, Véronique Leseignoux excusé, Laurence Masson, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Alix Bréant, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin

**Objet de la délibération : 3.5.1 b) Convention avec le RPI de Normanville-Thiouville**

*Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales



Vu le projet de convention relative à la répartition, entre les communes de Terres-de-Caux, Normanville et de Thiouville, des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants desdites communes.

Considérant les engagements des communes sièges des écoles de Normanville et de Thiouville qui acceptent la scolarisation, dans leurs écoles, de tous les enfants domiciliés sur le territoire du RPI MARTHINOR

**Après en avoir délibéré,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative au regroupement Pédagogique Intercommunal des communes de TERRES-DE-CAUX, de NORMANVILLE et THIOUVILLE pour les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente,**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 JUIN 2017